

DECISION N°5-2023
Relative à la composition de la commission régionale d'action sociale

La Directrice générale du CROUS de NICE TOULON

Vu la Circulaire CNOUS 2021-12231 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;
Vu le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022 au CSA d'établissement et les désignations faites par les représentants élus :

DECIDE

La composition de la commission régionale d'action sociale des personnels du CROUS de Nice Toulon présidée par Mireille BARRAL, Directrice générale du CROUS ou son représentant est arrêtée comme suit :

- pour l'administration :

Lydia SENEZKO-ASSIBAT, Directrice des ressources humaines ou son représentant
Sandrine CHAARA, conseillère technique de service social des personnels ou son représentant ;

- pour les représentants des personnels :

- Titulaires

-Valérie AMORETTI, syndicat SGEN-CDFT
-Foued CHIHA, syndicat CGT
-Mehdi MOUSSAOUI, syndicat SGEN-CFDT
-François TORRENT, syndicat FOESR

-Suppléants

- Brice AUBERTEL, syndicat SGEN-CFDT
-Gilles LAUGIER, syndicat FOESR
-Isabelle LOGASSI, syndicat CGT
-Nacéra OUADAH, syndicat SGEN-CFDT

La durée d'activité des membres de la commission est égale à celle du mandat ou des fonctions au titre desquels les intéressés ont été nommés.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Nice, le 17 janvier 2023



La Directrice Générale


Mireille BARRAL